



Décision n° RA-042-10-00008-00

Portant agrément au titre du service civique

**Le Préfet de région de Rhône-Alpes représenté par M. Bruno FEUTRIER  
directeur départemental de la cohésion sociale de la Loire,**

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique, notamment son article 21;  
Vu le Code du service national, notamment son titre Ier bis;  
Vu l'arrêté n° du 21/09/2007 portant agrément au titre du Volontariat associatif de L'association MJC  
DU MONTBRISONNAIS;  
Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 29/09/2010 par l'organisme intéressé ;

**Ayant été exposé ce qui suit :**

L'association MJC DU MONTBRISONNAIS dont le siège social est situé Rue de la République, 42600 MONTBRISON (N°SIRET : 32561425300012), agréée au titre du Volontariat associatif à la date d'entrée en vigueur de la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique, est réputée agréée jusqu'au 31 décembre 2010 au titre de l'engagement de service civique.

Décide :

**Article 1**

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en service civique sont les suivantes :

Thème	Numéro	Sous-numérotation	Intitulé
Mémoire et citoyenneté	7		Soutien aux actions d'information jeunesse

**Article 2**

La durée cumulée des contrats de service civique conclus avant le 31 décembre 2010 ne peut excéder 36 mois.

Fait à Saint-Etienne, le 19 octobre 2010

Le Directeur départemental  
de la cohésion sociale

  
Bruno FEUTRIER

9 rue Claude LÉBOIS 42021 Saint Etienne Cedex 1

☎ 04 77 49 63 63 ✉ 04 77 49 63 64

✉ [ddcs@loire.gouv.fr](mailto:ddcs@loire.gouv.fr)

**Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires**

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date d'accueil MM/AA	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
10/2010	0	0	0	0	0	0	3	3
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

  

Durée cumulée des contrats en mois	0	0	0	0	0	0	36	36
--	---	---	---	---	---	---	----	----